

## LA RECONSTRUCTION DE L'ÉGLISE DE LANGEAIS AU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE

Corinne Touchelay  
Avril 2024

*Cette étude est une ébauche . Beaucoup de sources doivent être encore dépouillées dont les archives diocésaines, archives judiciaires , archives du Ministère des cultes qui permettraient de préciser la chronologie de la construction de mieux dater les différents plans en particulier ceux de la dernière période, entre 1867 et 1869.*

La prise de conscience que les monuments anciens doivent être protégés de la destruction et soustraits au « vandalisme »<sup>1</sup> prend naissance à la suite des confiscations révolutionnaires et de la vente des biens nationaux, souvent réutilisés comme carrières de matériaux de construction

En 1830, le roi Louis-Philippe crée, sur la recommandation de Guizot, un poste d'inspecteur des monuments historiques, confié en 1834 à Prosper Mérimée. Dès 1837, une commission des monuments historiques est instituée . Elle est composée de sept bénévoles et chargée d'un travail d'inventaire en lien avec les préfets.

Dans le même temps, Arcisse de Caumont, secrétaire général de la Société des antiquaires de Normandie, fonde en 1834 la Société française pour la conservation et la description des monuments historiques (devenue Société française d'archéologie) et publie le Bulletin Monumental. Un certain nombre d'inspecteurs divisionnaires sont nommés « chargés de constater, chaque année, dans leur ressort, l'état des monuments les plus remarquables, de les décrire et de faire connaître le résultat de leur examen, afin que l'on prenne les mesures qui seront jugées nécessaires pour la conservation de ces mêmes monuments »<sup>2</sup>.

En décembre 1836, Arcisse de Caumont évoque l'église de Langeais dans un rapport verbal devant le Conseil de la Société , « dans quelques parties(...) romane, peut-être du XII<sup>e</sup> siècle. Les fenêtres de la grande nef ont été élargies au XVI<sup>e</sup> siècle et divisées par plusieurs meneaux. Du côté du sud, à l'extérieur, est une espèce de galerie ou charpente en bois, supportée par des colonnes du XII<sup>e</sup> siècle, comme on en trouve dans les cloîtres de la même époque. La tour romane, placée à l'ouest et qui est fort belle a été, probablement au XV<sup>e</sup> siècle, garnie de contreforts ; des reprises considérables ont alors été faites. La porte pratiquée sous cette tour appartient aussi au dernier style ogival. »<sup>3</sup>

<sup>1</sup> Terme utilisé par l'abbé Grégoire.

<sup>2</sup> Bulletin monumental, 1834, vol. 1, p.VI. Pour l'Indre-et-Loire, c'est un dénommé Massé qui se charge de l'inventaire. Il présente dans la séance ordinaire du 29 juin 1838 un rapport sur l'état des monuments du département et met ensuite « sous les yeux de l'Assemblée une suite de lithographies et de dessins originaux représentant les édifices anciens les plus remarquables de la Touraine »(Bulletin monumental, 1838, p. 257).

<sup>3</sup> Bulletin monumental, 1837, p. 262

Le 28 juin 1838, la Société française d'archéologie fait une excursion à Langeais où elle est reçue « avec empressement » par le maire de la ville, Camille Boislève, qui est aussi membre de la Société et par le curé Fronteau. Les visiteurs examinent « avec le plus grand soin le magnifique château et la curieuse église ».<sup>4</sup>

Toutes ces visites et démarches diverses aboutissent au classement de l'église de Langeais et du château dans la toute première liste des monuments historiques en 1840, parmi 1090 monuments sur toute la France et seulement 22 en Indre-et-Loire<sup>5</sup>. Dans l'avant-propos à ce rapport, Prosper Mérimée plaide pour des interventions complètes et rapides pour lesquelles l'État pourrait accorder des subventions en complément des fonds octroyés par les communes. Le dossier est donc bien engagé, il faut maintenant mettre en route le projet.

### Le premier projet

Vingt années s'écoulent avant que la demande de restauration ne reparaisse.<sup>6</sup>

Le 29 juin 1861, dans une lettre au sous-préfet de Chinon, le préfet d'Indre-et-Loire explique que le curé de Langeais est venu le voir pour lui exposer la nécessité « d'agrandir son église et d'y exécuter des travaux de réparation réclamés par l'état de dégradation de l'édifice »<sup>7</sup>. Il demande la marche à suivre.

Le curé met en avant l'exiguïté de l'église, eu égard au nombre de paroissiens. L'argument n'est pas faux : un rapide examen des recensements montre en effet une augmentation de la population langeaisienne de plus de 10% entre 1836 et 1861<sup>8</sup>. Cependant, comme on va le voir, l'objectif de l'agrandissement de l'église et celui de la restauration vont vite se révéler incompatibles.

Le préfet conseille de confier l'étude du projet à l'un des architectes attachés à la commission des monuments historiques et cite le nom d'Aymar Verdier, domicilié à Paris, 20 rue Cassette, déjà plusieurs fois désigné par le Ministère d'Etat pour remplir cette mission dans le département.

Aymar Verdier (1819-1880) est tourangeau, élève du célèbre Henri Labrousse, l'architecte de la Bibliothèque Sainte-Geneviève à Paris et de l'agrandissement de la Bibliothèque impériale. Dès 1848, Verdier est attaché à la Commission des monuments historiques. Architecte diocésain d'Amiens, puis de Beauvais, il restaure la cathédrale de Beauvais puis l'hôtel de ville de Compiègne et est ensuite appelé en Touraine par Prosper Mérimée pour remplacer Phidias Vestier que les Langeaisiens connaissent bien puisqu'il a été l'architecte malheureux du premier pont de Langeais en 1849<sup>9</sup>. En Touraine, on lui doit le sauvetage de la chartreuse du Liget. Dans les années 1860, il travaille à Montrésor et Preuilly<sup>10</sup>.

Aymar Verdier a la réputation d'être un architecte habile mais peu présent sur le terrain et peu rigoureux dans le suivi de sa comptabilité. Voici ce qu'en dit Viollet-le-Duc en 1853 :

« M. Verdier habite Paris. C'est un jeune architecte habile, connaissant bien les édifices du Moyen-âge qu'il a étudiés avec soin. M. Verdier est très capable de diriger les travaux tels que

<sup>4</sup> Bulletin monumental, 1838, p. 256

<sup>5</sup> Monuments historiques, Rapport au ministre de l'Intérieur, Paris, 1840, p.24

<sup>6</sup> On peut s'interroger sur un tel délai. Peut-être est-il dû à d'autres grands projets en cours sur Langeais : l'arrivée du chemin de fer en 1846 et la construction du premier pont inauguré en mars 1849.

<sup>7</sup> Archives départementales d'Indre-et-Loire, (sera ensuite abrégé en A.D.I.L.), 20123/50

<sup>8</sup> A.D.I.L., recensements de population, archives numérisées en ligne :

1836 : 3057 habitants

1861 : 3376 habitants

<sup>9</sup> Les Amoureux du vieux Langeais, le Pont de Langeais et la Loire, fleuve royal, 2014

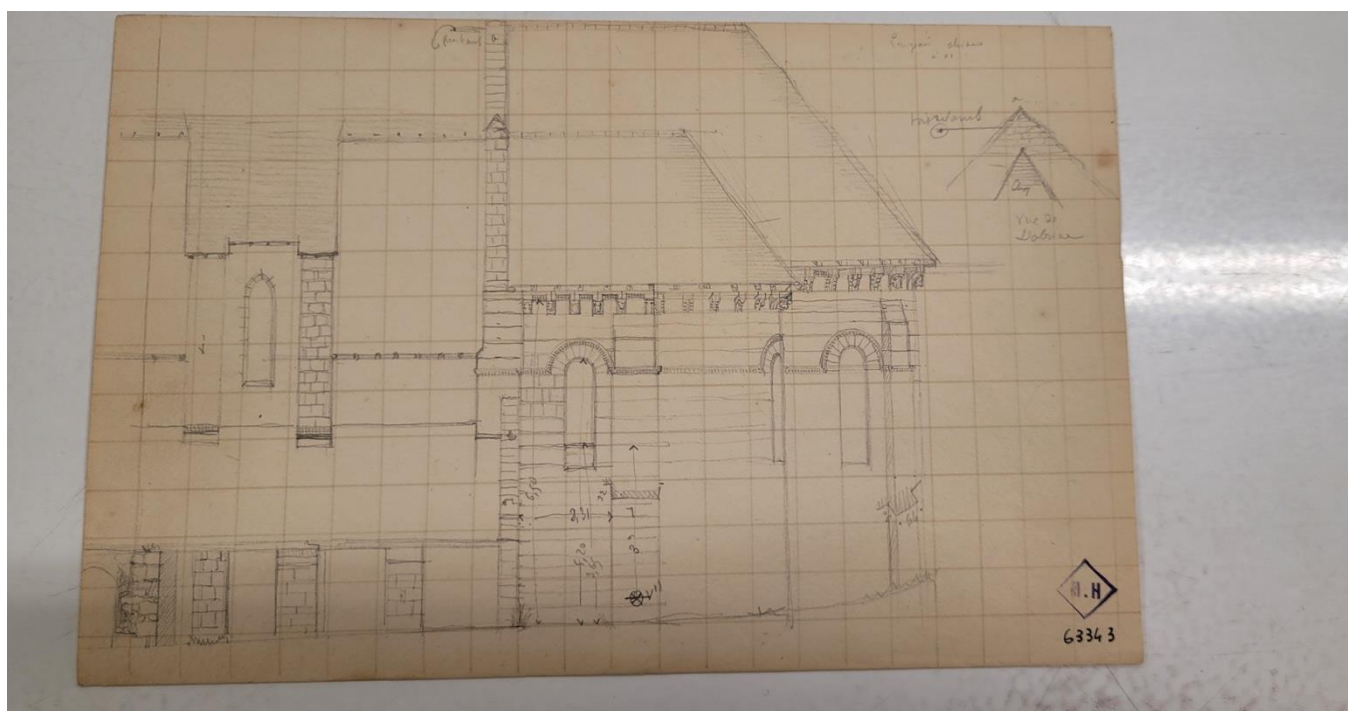
<sup>10</sup> DELÉTANG (Jean-Noël), Prosper Mérimée et le patrimoine de la Touraine, 2022, p. 29-30

ceux de la restauration de la cathédrale de Beauvais. On devra demander à M. Verdier, toutefois, de mettre plus d'exactitude dans la tenue de sa comptabilité. Il est nécessaire que cet artiste étudie cette partie si importante des travaux dont il n'a peut-être pas compris jusqu'à présent toute la gravité(...)Il lui manque un peu d'expérience de la partie matérielle des travaux. »

Le 9 juillet 1861, le Conseil municipal autorise le maire de Langeais à demander à Aymar Verdier de venir examiner l'église pour « dresser des plans et devis des travaux qu'il jugerait convenable de faire de concert avec la commission locale nommée dans la séance du 23 mai dernier ». <sup>11</sup> La délibération est transmise par le Préfet au ministre d'État le 27 juillet avec un avis très favorable : . « L'église de Langeais étant classée parmi les monuments historiques et les travaux projetés motivés par l'état de dégradation de l'édifice et par l'insuffisance de son étendue, ayant un caractère d'urgence, je prie Votre Excellence de vouloir bien donner suite le plus tôt possible à la demande du Conseil municipal de Langeais. » <sup>12</sup>

Dans sa lettre au préfet du 22 juillet, Camille Boislève avait également bien mis en avant l'insuffisance des locaux par rapport aux fidèles qui assistent à l'office. <sup>13</sup>

Les choses sont donc menées avec célérité : Aymar Verdier dresse les plans de l'église ancienne en septembre 1861.



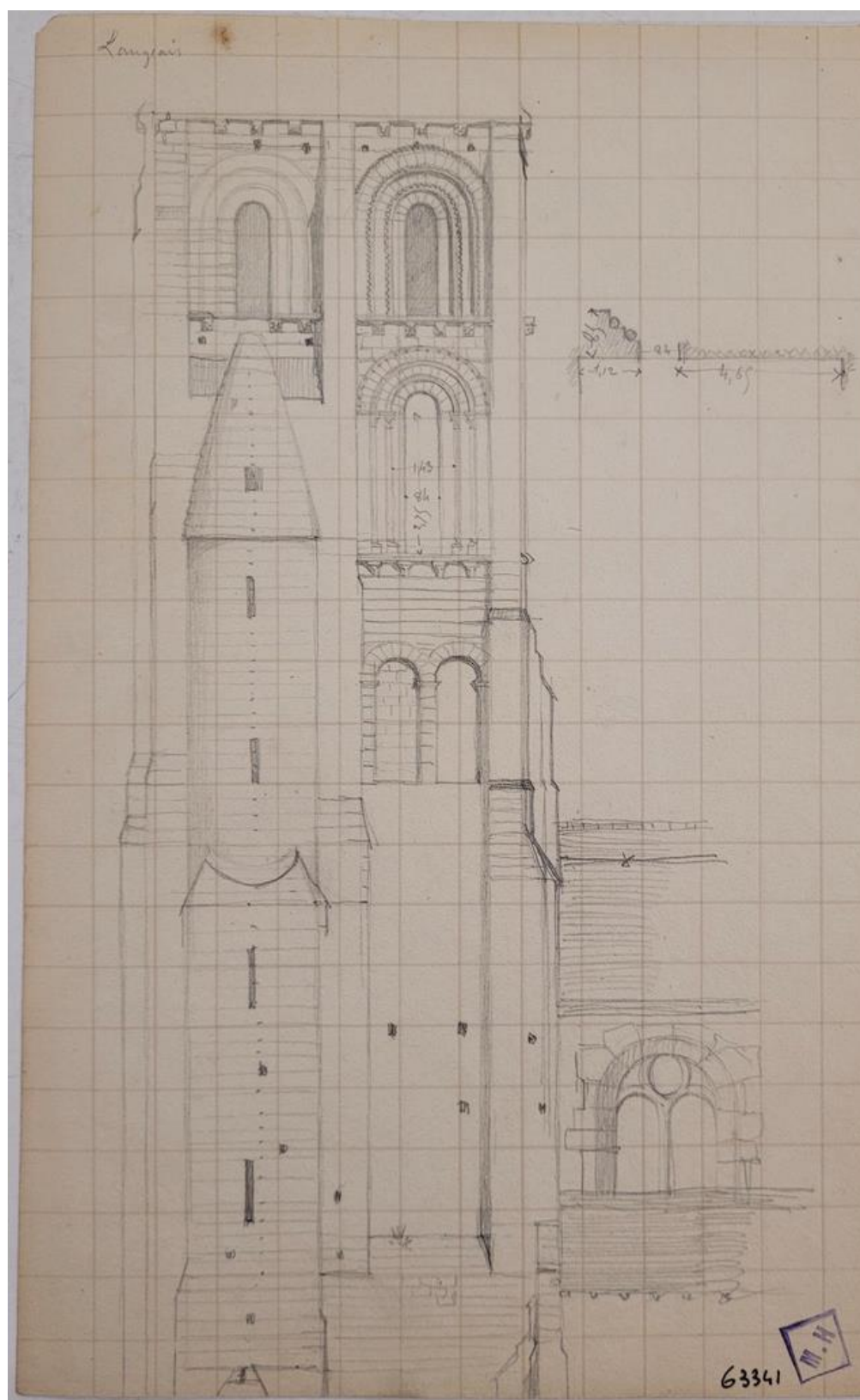
*Église de Langeais avant reconstruction 1*

Dessins et croquis d'édifices d'Aymar Verdier. Langeais (Indre-et-Loire) - Église  
Élévation du chevet (1861)  
(Archives du patrimoine et de la photographie G/80/112/2002-63343)

<sup>11</sup> Archives du Patrimoine et de la photographie, abrégé ensuite( A.P.P, dossier Langeais

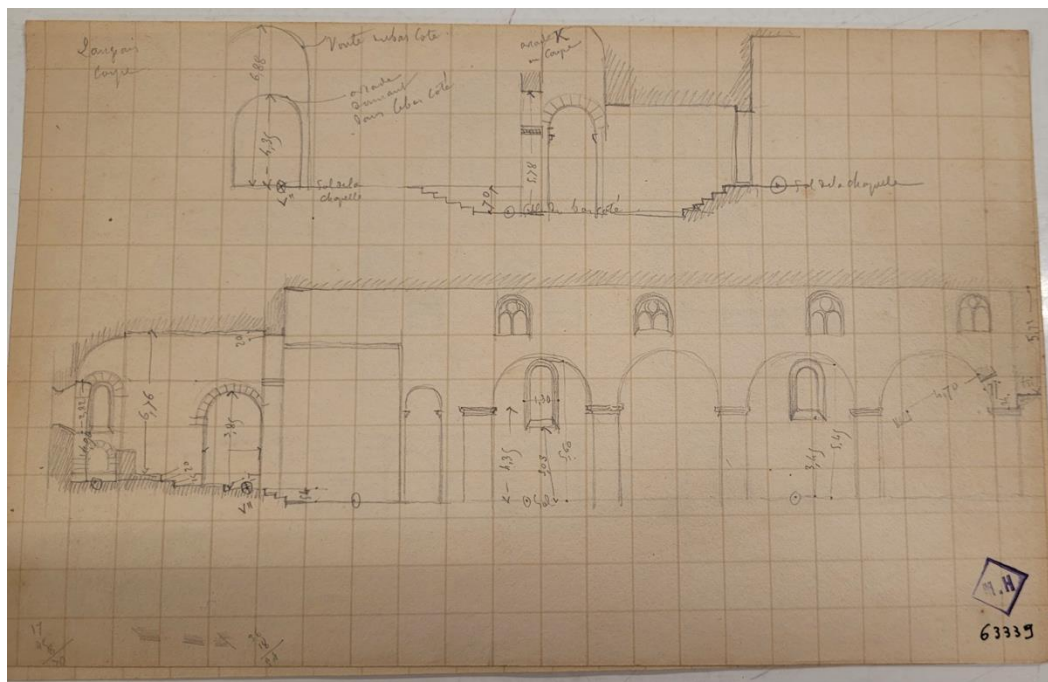
<sup>12</sup> Ibid.

<sup>13</sup> ADIL 2O123/50, pièce 96.



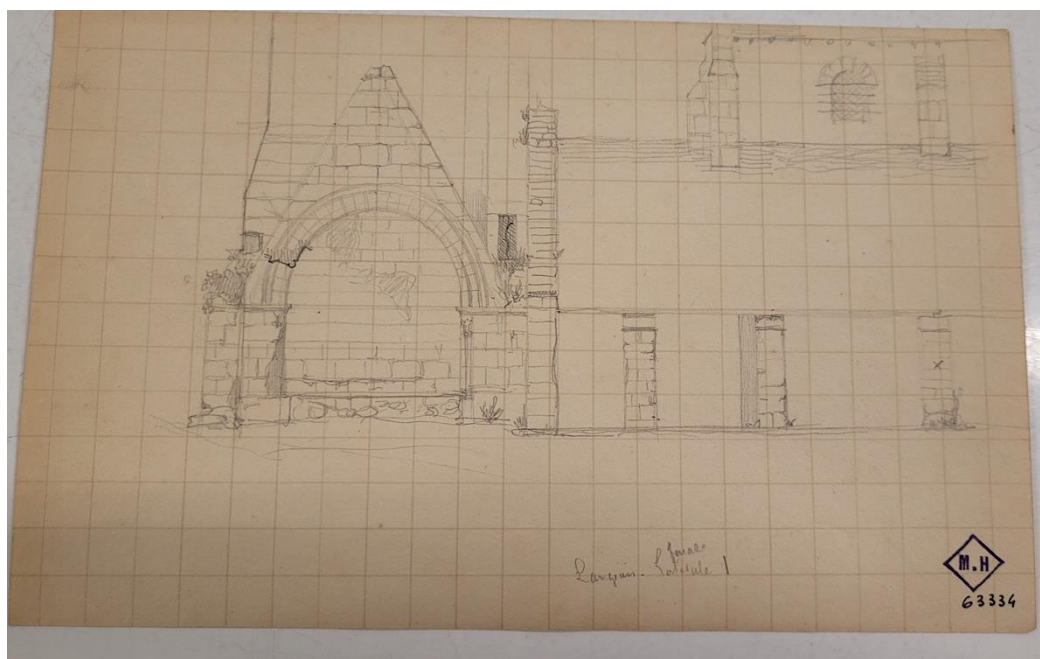
Église de Langeais avant reconstruction 2

Dessins et croquis d'édifices d'Aymar Verdier. Langeais (Indre-et-Loire) - Église  
 Élévation du clocher (1861)  
 (Archives du patrimoine et de la photographie G/80/112/2002-63341)



Église de Langeais avant reconstruction 3

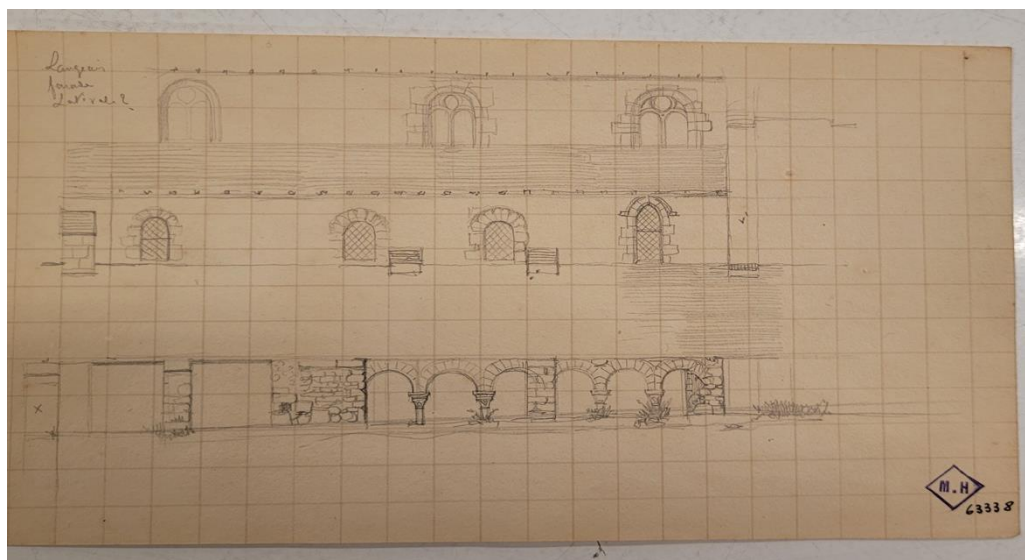
Dessins et croquis d'édifices d'Aymar Verdier. Langeais (Indre-et-Loire) - Église  
Coupe longitudinale cotée (1861)  
(Archives du patrimoine et de la photographie G/80/112/2002-63339)



Église de Langeais avant reconstruction 4

Dessins et croquis d'édifices d'Aymar Verdier. Langeais (Indre-et-Loire) - Église  
Détails de la façade latérale de l'ancienne église  
(Archives du patrimoine et de la photographie G/80/112/2002-63334)





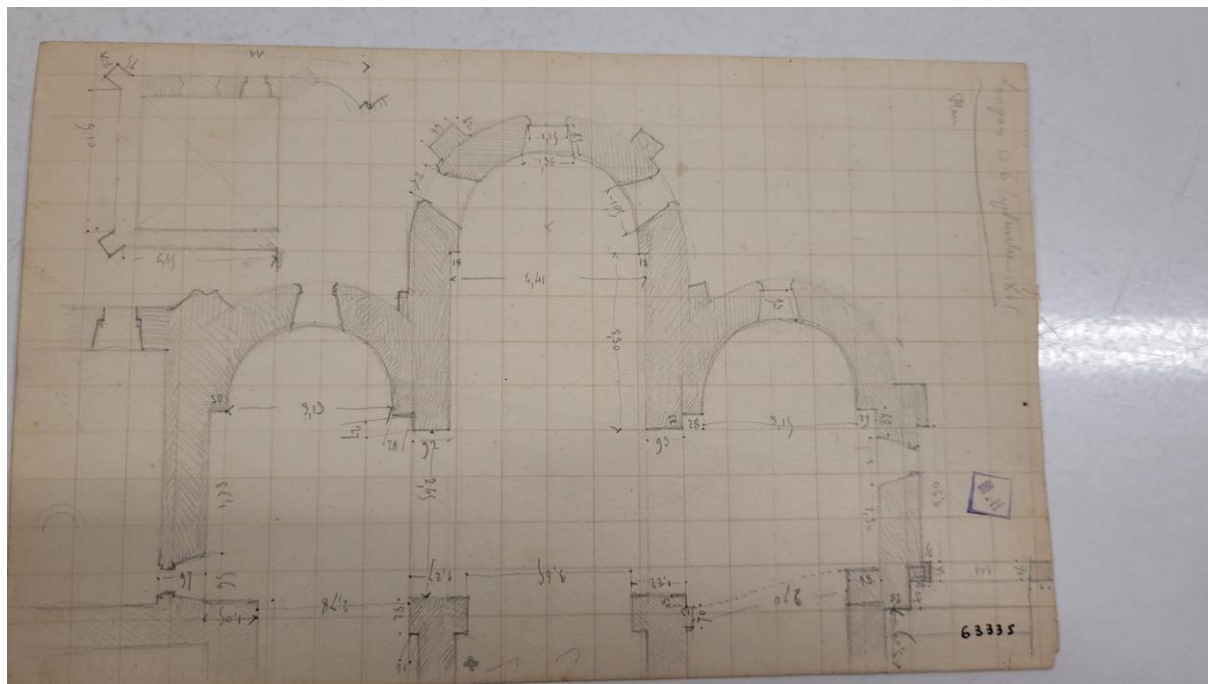
*Église de Langeais avant reconstruction 5*

Dessins et croquis d'édifices d'Aymar Verdier. Langeais (Indre-et-Loire) - Église  
 Élévation de la façade latérale de l'ancienne église  
 (Archives du patrimoine et de la photographie G/80/112/2002-63338)

*« Les fenêtres de la grande nef ont été élargies au XVIe siècle et divisées par plusieurs meneaux »*

*« Du côté du sud, à l'extérieur est une espèce de galerie ou charpente en bois, supportée par des colonnes du XIIe siècle »*

(Arcisse de Caumont, in *Bulletin monumental*, 1837, p.262)

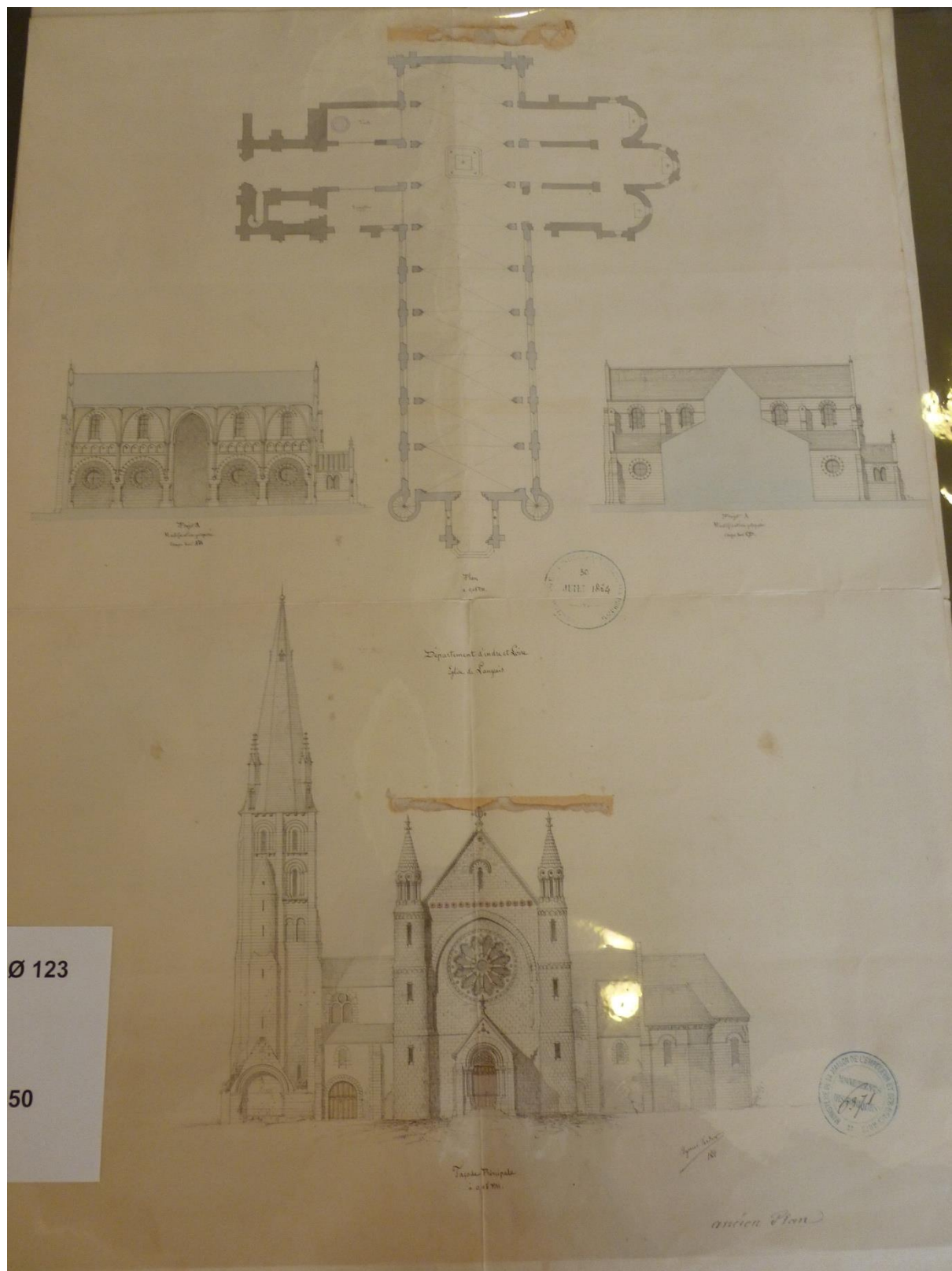


Église de Langeais avant reconstruction 6

Dessins et croquis d'édifices d'Aymar Verdier. Langeais (Indre-et-Loire) - Église  
 Plan de l'ancienne abside, 6 septembre 1861  
 (Archives du patrimoine et de la photographie G/80/112/2002-6)

L'architecte présente un projet avec un devis estimatif de 65 000 francs en janvier 1864.<sup>14</sup> Le projet n'a cependant pas grand-chose à voir avec une restauration, S'il conserve le clocher porche et l'abside, toute la partie centrale est démolie, l'entrée de l'église se faisant désormais au sud et le chœur étant situé au nord.

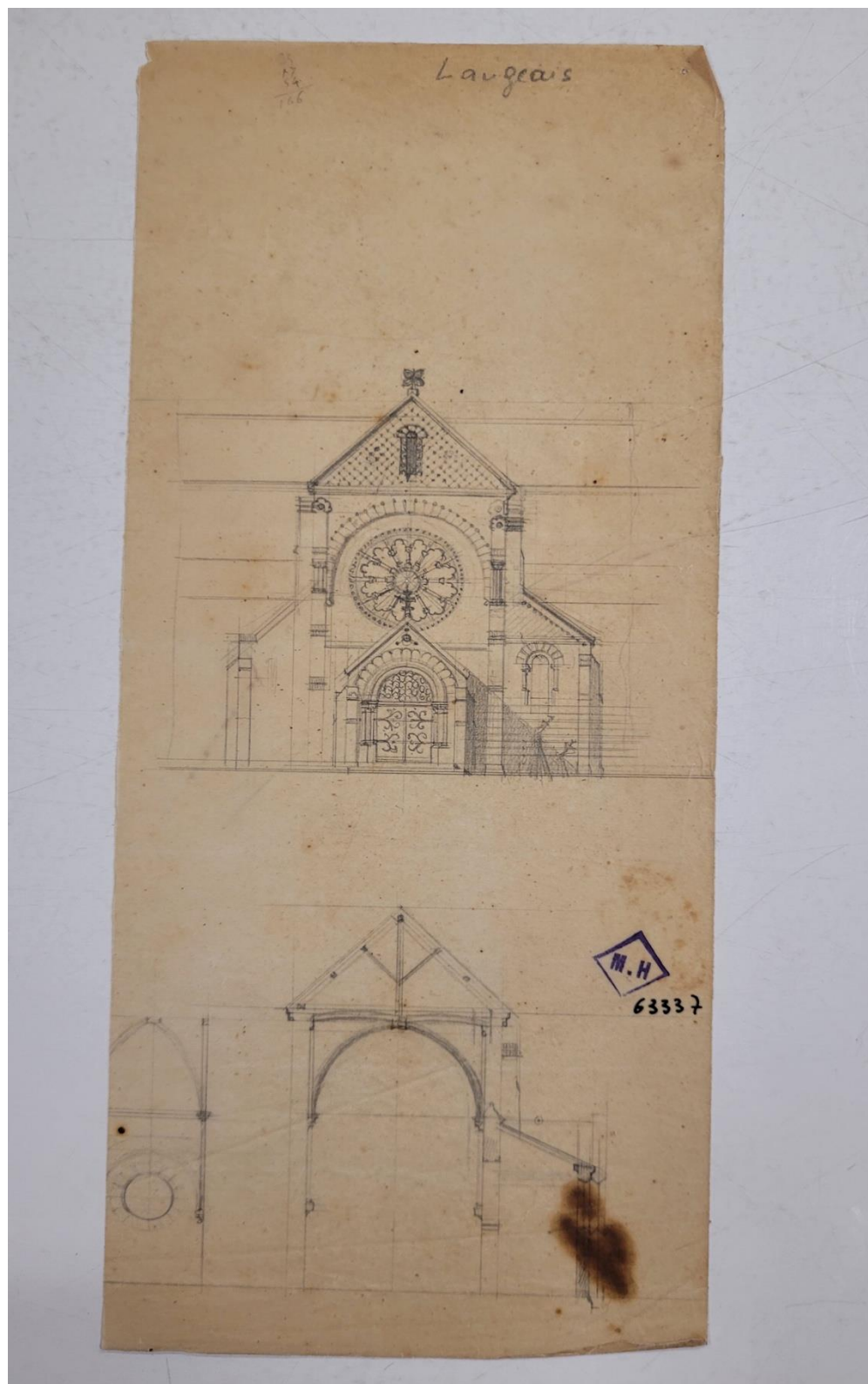
<sup>14</sup> ADIL 20123/50



1er projet de reconstruction 1864 1

Projet de reconstruction soumis à la commission des monuments historiques, juillet 1864  
Archives départementales d'Indre-et-Loire 20123 /50





*1er projet de reconstruction 1864 2*

Dessins et croquis d'édifices d'Aymar Verdier. Langeais (Indre-et-Loire) - Église  
 Élévation de la nouvelle façade, coupe transversale  
 (Archives du patrimoine et de la photographie G/80/112/2002-63337)





*1er projet de reconstruction 1864 4*

Coupe longitudinale  
Archives départementales d'Indre-et-Loire, 20123/50

Le 5 février 1864 le préfet adresse une lettre au ministre de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts pour demander un secours « destiné à subvenir aux frais de travaux de restauration et d'agrandissement de l'église communale, classée parmi les monuments historiques du département. »<sup>15</sup>. Le préfet appuie fortement la demande de subvention qu'il chiffre à 10 083 F « d'une part en raison de l'intérêt historique et archéologique que présente le monument et de l'autre, eu égard au chiffre considérable des souscriptions particulières et à l'importance du vote de la commune dont cependant les ressources sont limitées et qui, afin de suppléer à l'insuffisance de ses revenus pour les dépenses ordinaires obligatoires à sa charge, se voit obligée de s'imposer annuellement jusqu'à concurrence de trois à quatre mille francs. »<sup>16</sup>

<sup>15</sup> APP, 81/37/343, Lettre du Préfet d'Indre-et-Loire au ministre de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts, 5 février 1864

<sup>16</sup> Ibid.

La commission qui doit statuer sur la subvention se tient le 9 mai et le rapporteur, qui n'est autre que Viollet-le-Duc en personne ne mâche pas ses mots : « Ce projet ne peut être considéré comme destiné à restaurer l'église de Langeais, c'est en réalité une construction neuve qu'il s'agit de faire et la somme de 10 000 F environ prévue pour la restauration des parties conservées de l'ancienne église peut être regardée comme ne servant qu'à maintenir quelques fragments d'un édifice refait à neuf (...) Il y a là une question d'agrandissement qui domine et qui ne peut être considérée comme la restauration d'un vieil édifice. ». Viollet-le-Duc pense également que cette reconstruction coûtera beaucoup plus cher que 65 000F. Il refuse donc la subvention demandée et renvoie vers le Ministère des cultes.<sup>17</sup>

Le 28 mai la décision est notifiée par le ministre de la maison de l'Empereur et des Beaux-arts au préfet d'Indre-et-Loire. Il suggère de se tourner vers une construction neuve : « il serait donc de l'intérêt bien entendu de la ville de donner une satisfaction plus complète aux besoins du culte en élevant une autre église, ce qui permettrait de respecter les dispositions de l'église actuelle dont la perte sera regrettable . »<sup>18</sup>

---

<sup>17</sup> Ibid. Rapport de la commission par M. Viollet-le-Duc, 9 mai 1864.

<sup>18</sup> Ibid, Minute de lettre du Ministre de la Maison de l'Empereur et des Beaux-arts à M. le Préfet d'Indre-et-Loire, 26 mai 1864





D'une certaine manière, l'absence de subvention du Ministère des Beaux-Arts laisse les mains libres à l'architecte pour entreprendre son projet aussi ambitieux que démesuré, poussé par les instances municipales et les paroissiens en attente d'un lieu de culte plus à la mesure de leur piété et prêts à le payer en bonne partie de leurs deniers.

Les plans sont approuvés par le Conseil municipal qui vote une subvention de 30 000 francs. Une souscription, lancée auprès des Langeaisiens récolte la coquette somme de 25 088 francs. Il manque donc environ 10 000 francs pour lesquels une demande de subvention a été adressée au Ministère des Cultes. Dans l'attente, la Fabrique avancera la somme et se remboursera sur les éventuels rabais consentis lors de l'adjudication et sur d'éventuelles subventions accordées par l'État.<sup>19</sup>

Le cahier des charges de novembre 1864 est approuvé par le Préfet. Le 6 février 1865, le marché de travaux est attribué au sieur Barbé, entrepreneur à Azay-le-Rideau. Il est à noter que l'article 14 du cahier des charges prévoit que « l'entrepreneur sera tenu de faire la démolition des parties de l'église qui devront disparaître pour faire place à la nef nouvelle ; les vieux matériaux lui appartiendront et il pourra employer les pierres soit dans les fondations, soit dans les murs de maisons. »<sup>20</sup>

Les travaux commencent. Un premier procès-verbal d'avancement est effectué le 28 juillet 1865 et confirme que les « travaux sont bien exécutés dans les règles de l'art (...), qu'ils peuvent être considérés comme étant au tiers de leur exécution »<sup>21</sup> et un premier acompte de 15 000 francs est délivré à l'entrepreneur.

On peut donc dater la destruction de l'ancienne nef et du si joli caquetoire entre février et juillet 1865.

### L'effondrement du pignon sud

Le 20 novembre 1865, la façade sud, où devait se trouver l'entrée principale et une partie du mur de retour ouest s'écroulent au moment même où la pose de la charpente allait être achevée. « Quatorze ouvriers se trouvaient sur le chantier, quatre d'entre eux manoeuvraient un treuil disposé au pied de la façade pour faire monter les pièces de la charpente, les dix autres se trouvant sur le faîtage. Tous auraient dû périr. »<sup>22</sup>. Heureusement, on n'eut à déplorer qu'un décès et cinq blessés, plus ou moins grièvement. « Parmi ces derniers, il en est trois dont l'état inspire des inquiétudes : l'un d'eux a une jambe fracturée, un second a le corps couvert de contusions, d'ecchymoses, et alors même qu'il pourrait guérir, il y a lieu de craindre qu'il perde la vue, ses yeux ayant été remplis de chaux ; un troisième, vieillard de soixante-et-un ans, outre des blessures à la tête et aux poignets, a eu la poitrine comprimée, un quatrième a reçu des contusions paraissant sans gravité, un cinquième enfin a eu un pied démis. »

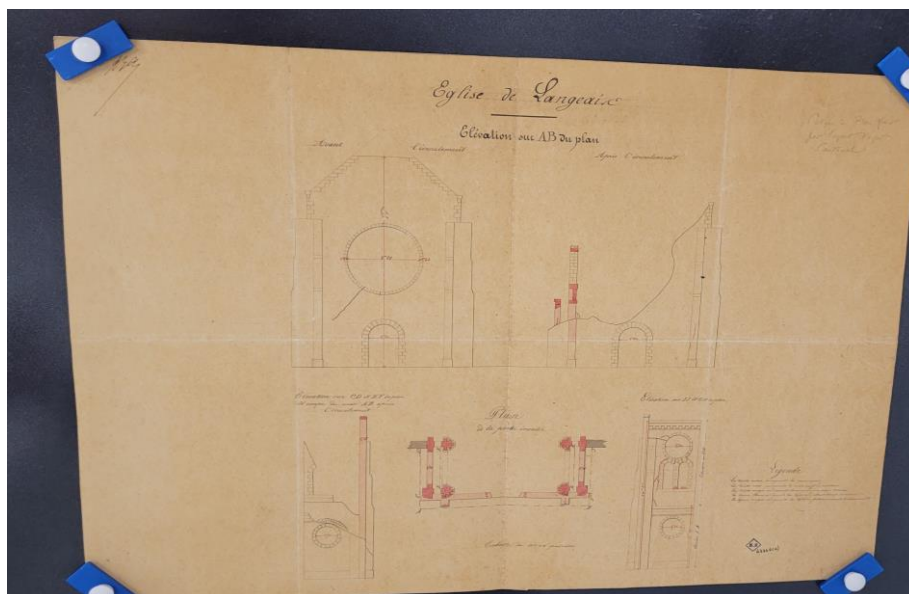
En dehors du pignon sud, des lézardes se sont produites à l'arêtier et au mur de retour sud-est. Le sous-préfet, arrivé sur les lieux au milieu de la nuit du 20 au 21 novembre, diagnostique un défaut de solidité au sud car la chute des ouvrages paraît sans cause majeure identifiée. Le doute s'installe quant au reste de la construction. Des poursuites judiciaires sont inévitables. Ce tragique accident interrompt immédiatement les travaux.

<sup>19</sup> ADIL 20123/50. Délibération de la Fabrique, 7 juin 1864

<sup>20</sup> ADIL, 20123/50, Cahier des charges, clauses et conditions particulières auxquelles sera soumise l'adjudication des travaux, novembre 1864

<sup>21</sup> ADIL, 20123/50, Procès-verbal du degré d'avancement au 26 juillet 1865

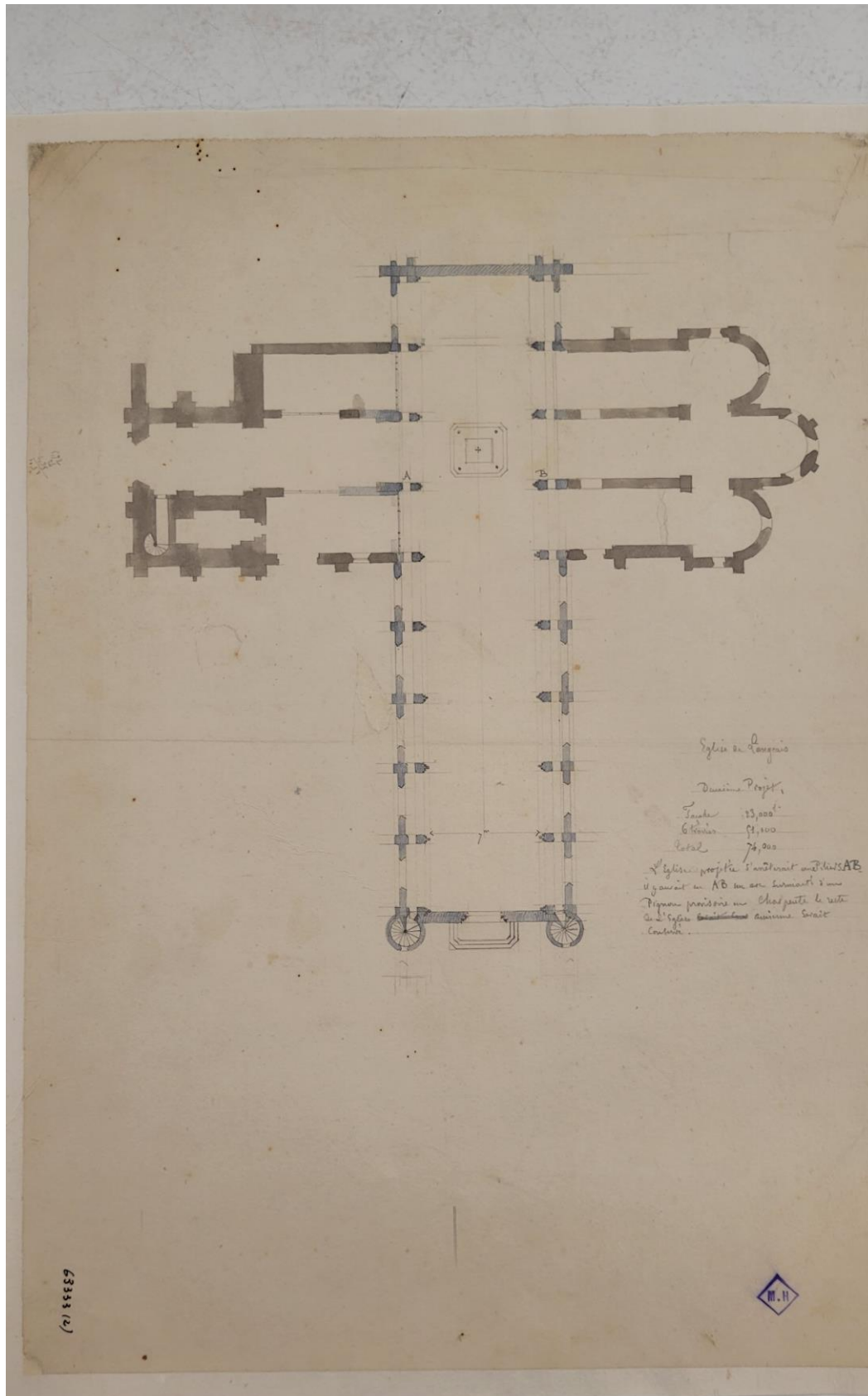
<sup>22</sup> Ibid, Rapport du sous-préfet de Chinon au préfet d'Indre-et-Loire, 22 novembre 1865.



L'effondrement du pignon sud  
Archives du patrimoine et de la photographie

### Le second projet

En mai 1866, le maire de Langeais demande la reprise des travaux, interrompus depuis l'accident. L'architecte fait état de plusieurs difficultés entre lui et l'entrepreneur, en particulier que la voûte ne pourrait être entreprise d'ici à plusieurs mois et que pendant ce temps, la population n'a pas d'église. Il présente alors un second projet le 19 juillet 1866. Le conseil municipal adopte un nouveau plan pour le pignon sud qui doit être fait définitif au lieu de provisoire (en attente d'une voûte ?). Le conseil déclare prendre cette délibération à la condition expresse que les travaux soient repris immédiatement et que la couverture sera terminée avant le 1<sup>er</sup> novembre.



Second projet : l'architecte prévoit d'arrêter la construction neuve en AB. Il reste encore 6 travées neuves au lieu de 7



De fait, Aymar Verdier abandonne le projet de réorientation de l'église et revient à un plan plus classique avec le retour du chœur à l'est. La porte monumentale qui devait se situer au sud, marquant l'entrée de l'église est réduite. Aymar Verdier reconnaît lui-même qu'il y a un problème de solidité sur certaines parties de murailles qu'il attribue à l'emploi de mauvais matériaux, en rejetant la faute sur l'entrepreneur. Barbé est en effet en conflit ouvert avec l'architecte, refuse de suivre ses préconisations et de se conformer aux demandes de l'appareilleur, venu de Paris.

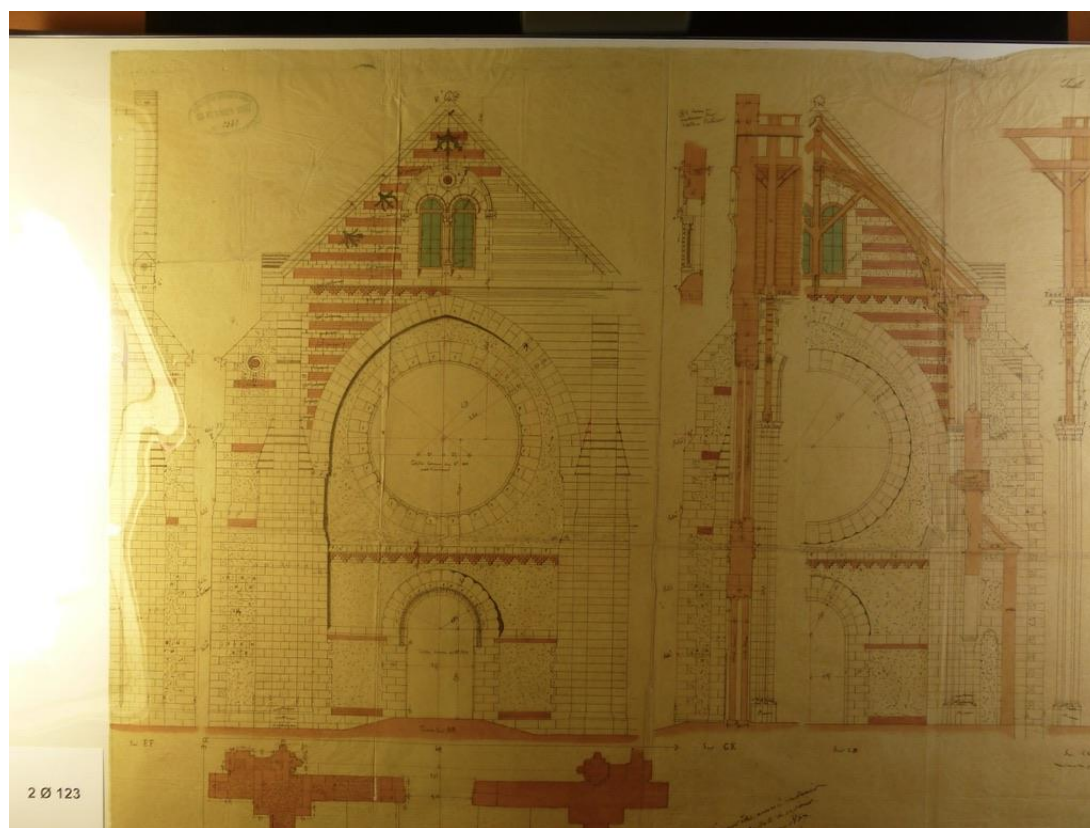
Le conflit entre l'architecte et l'entrepreneur dure encore toute l'année 1867<sup>23</sup>

Une proposition de compromis entre les parties voit le jour dans le courant du mois d'avril 1867 : l'entrepreneur est prêt à résilier son marché à condition qu'on lui règle immédiatement les travaux qu'il a exécutés, qu'on lui reprenne les matériaux et approvisionnements et que l'on paye ses sous-traitants.<sup>24</sup>

En novembre 1867, un plan de reconstruction du pignon sud est approuvé par le Préfet.

L'architecte a beaucoup réduit la construction neuve

La réception définitive des travaux est prononcée par le préfet le 15 juin 1869.



Projet de reconstruction du pignon sud approuvé par le Préfet  
A.D.I.L. 20 123 50

<sup>23</sup> Voir ADIL, 20123/50, la lettre très pittoresque de l'entrepreneur Barbé au préfet, en date du 7 mars 1867

<sup>24</sup> Ibid., Extrait du registre des délibérations de Langeais, 3 avril 1867